



**HAL**  
open science

## ”Les 95 thèses de Martin Luther, un texte réformateur ?”

Matthieu Arnold

► **To cite this version:**

Matthieu Arnold. ”Les 95 thèses de Martin Luther, un texte réformateur ?”. Académie des inscriptions et belles-lettres, comptes rendus des séances, 2020, pp.1389-1404. hal-03165785

**HAL Id: hal-03165785**

**<https://hal.science/hal-03165785>**

Submitted on 10 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LES 95 THESES DE MARTIN LUTHER, UN TEXTE RÉFORMATEUR ?\*

*Les numéros correspondant à la pagination de la version imprimée sont placés entre crochets dans le texte et composés en gras.*

Matthieu Arnold

<1389> Dans son ouvrage *Luther, une perspective œcuménique*, paru à la veille du 500<sup>e</sup> anniversaire de la Réformation et qui a connu un beau succès de librairie, le cardinal Walter Kasper a repris les thèses développées soixante-dix ans plus tôt par l'historien catholique Joseph Lortz, selon lesquelles Luther aurait vaincu un christianisme « qui n'était pas vraiment catholique et ainsi [...] redécouvert quelque chose de fondamentalement catholique »<sup>1</sup>. Selon Walter Kasper, c'est non seulement l'accent mis sur la grâce divine – au détriment du Dieu juge – qui est « fondamentalement catholique », mais encore la manière dont Luther a compris la pénitence. En effet, le cardinal tient les 95 thèses contre les indulgences de 1517 pour un « document de réforme » – et non « de la Réforme », c'est-à-dire de division de l'Église – qui exprime un souci « entièrement catholique »<sup>2</sup>. Le cardinal ayant parlé, la cause semble entendue. Mais comment expliquer qu'à l'époque de Luther, maints théologiens – y compris des clercs plus désintéressés que le fameux Johannes Tetzel – aient jugé que les thèses de Luther étaient scandaleuses, ou que, en toute sincérité, ils aient été même incapables de saisir ses arguments ?

On l'aura compris : la présente contribution ne s'attachera pas à la question, qui continue de nourrir la *rabies theologorum et historicorum* outre-Rhin, de savoir si Luther a affiché ou non ses 95 thèses<sup>3</sup>. Nous avons montré ailleurs d'une part que les thèses, imprimées sous la forme de placards<sup>4</sup>, étaient bien destinées à être <1390> affichées, et d'autre part que, compte tenu des usages en vigueur à l'Université de Wittenberg, il était fort probable que Luther ait affiché lui-même ses aphorismes ou du moins qu'il les ait fait placarder sur les portes des églises de Wittenberg<sup>5</sup>. Nous nous concentrerons sur les principaux aspects du

---

\* Matthieu Arnold, « Les 95 thèses de Martin Luther, un texte réformateur ? », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2018, p. 1389-1404 [paru en 2020].

<sup>1</sup> Walter Kasper, *Luther, une perspective œcuménique*, Paris, 2016, p. 30.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 30sq.

<sup>3</sup> Voir Joachim Ott, Martin Treu (dir.), *Luthers Thesenanschlag – Faktum oder Fiktion*, Leipzig, 2008. – Francis Rapp écrivait en 2006 : « Am 31. Oktober 1517 – oder am 1. November – gab Luther 95 Thesen bekannt. Ob er sie an die Tür der Schlosskirche angeschlagen hat, bleibt umstritten. » (*Christentum IV. Zwischen Mittelalter und Neuzeit (1378-1552)*, Stuttgart, 2006, p. 310.)

<sup>4</sup> Pour 1517, deux éditions des 95 thèses sont attestées sous la forme d'un placard ; elles ont été imprimées respectivement à Nuremberg (23 cm x 33 cm) et à Leipzig (23 cm x 36 cm). Voir F. Eisermann, « Der Einblattdruck der 95 Thesen im Kontext der Mediennutzung seiner Zeit », dans *Meilensteine der Reformation. Schlüsseldokumente der frühen Wirksamkeit Martin Luthers*, I. Dingel et H. P. Jürgens éd., Gütersloh, 2014, p. 100-106.

<1390> <sup>5</sup> Voir Matthieu Arnold, *Martin Luther*, Paris, 2017, p. 120-122. Voir aussi l'article récent de Frédéric Barbier, « Les débuts de la Réforme en France : transferts culturels et histoire du livre, 1517-1523 », *Journal des savants*, janvier-juin 2018, p. 71-95, qui semble tout d'abord tenir pour certain l'affichage des 95 thèses : « Le cadre chronologique choisi, celui des années 1517-1523, s'ouvre avec l'événement fondateur, l'affichage des 95 Thèses [...] » (p. 73), avant d'écrire un peu plus loin : « La date symbolique qui marque les débuts de la

contenu des 95 thèses, ou *Dispute sur le pouvoir des indulgences*. Qu'est-ce qui, dans ces thèses, était susceptible de provoquer l'incompréhension des théologiens fidèles au pape<sup>6</sup>, voire l'ire de Rome, et, partant, de mener au schisme qui a marqué les Églises d'Occident jusqu'à nos jours ?

### I. Les œuvres de miséricorde sont supérieures à l'achat d'indulgences

Sont-ce les thèses 42 à 45, que Luther a placées vers le centre de la *Disputatio* et qui, de ce fait, revêtent pour lui une importance certaine ? Ces thèses ouvrent une série de neuf aphorismes introduits chacun par l'anaphore « il faut enseigner aux chrétiens (*docendi sunt christiani*) », dans lesquels Luther propose un programme doctrinal destiné à concurrencer l'enseignement des prédicateurs d'indulgences :

« 42. Il faut enseigner aux chrétiens que le pape n'a pas l'intention que l'on compare, en quelque manière que ce soit, le fait d'acheter des indulgences et celui d'accomplir les œuvres de la miséricorde.

43. Il faut enseigner aux chrétiens que celui qui donne à un pauvre ou prête à un nécessiteux fait mieux que s'il achetait des indulgences,

44. parce que, par l'œuvre de la charité, la charité grandit et l'homme devient meilleur ; en revanche, par les indulgences, il ne devient pas meilleur, mais il est seulement plus libre à l'égard de la peine.

<1391> 45. Il faut enseigner aux chrétiens que celui qui voit un nécessiteux et, sans se soucier de lui, donne pour les indulgences, réclame pour lui-même non pas les indulgences du pape, mais le courroux de Dieu<sup>7</sup>. »

Jean Gerson déjà, sans remettre en cause les indulgences mais en exigeant des évêques qu'ils luttent contre leur multiplication, affirmait que seules les bonnes œuvres accomplies pour obtenir les indulgences plaisent à Dieu. Cent ans plus tard, ainsi que l'a établi Francis Rapp, nombreux étaient les clercs qui, tels Jean Geiler de Kaysersberg (prédicateur à la cathédrale de Strasbourg de 1478 à 1510), rappelaient que les œuvres de miséricorde étaient

---

Réforme allemande est celle du 31 octobre 1517, quand le moine augustin Martin Luther [...] *aurait* placardé sur un vantail de la Schloßkirche de la modeste *Residenzstadt* son programme de *disputatio* désigné sous l'appellation des *95 Thèses*. » (P. 76. Nous mettons en gras.)

<sup>6</sup> Sur leurs réactions, voir notamment Peter Walter, « Unbelehrbar ? Die Reaktion der katholischen Kontroverstheologie auf Luthers Ablasskritik », dans *Ablasskampagnen des Spätmittelalters. Luthers Thesen von 1517 im Kontext*, A. Rehberg éd., Berlin, 2017, p. 629-654.

<1391> <sup>7</sup> WA [= Weimarer Ausgabe, édition de référence des œuvres de Luther] 1, 236 ; Luther, *Œuvres*, t. I, éd. M. Lienhard et M. Arnold, Paris, 1999, p. 138sq. (traduction modifiée en tenant compte de notre édition des 95 thèses : Martin Luther, *Les Quatre-Vingt-Quinze Thèses (1517). Débat universitaire destiné à montrer le pouvoir des indulgences*, Lyon, 2014, p. 60sq.).

préférables à l'achat d'indulgences. Mais ils n'en soulignaient pas moins l'utilité des secondes : elles étaient nécessaires pour les chrétiens médiocres, qui manquaient de ferveur<sup>8</sup>.

En janvier 1518, Konrad Wimpina rédigea pour Johannes Tetzel 106 thèses destinées à répliquer point par point aux propositions de Luther. Wimpina était alors le plus connu des professeurs de l'Université de Francfort-sur-l'Oder, concurrente de celle de Wittenberg. Les thèses 50 à 53 de Wimpina traitent des « œuvres d'amour (*opera charitatis*) ». Elles concèdent que ces œuvres sont supérieures aux indulgences plénières en ce qui concerne l'acquisition de mérites, mais que les indulgences satisfont plus rapidement et libèrent totalement. Aussi Luther se trompe-t-il lorsqu'il affirme, dans sa thèse 42, que le pape ne met pas sur le même plan les œuvres de miséricorde et les indulgences ; erre également quiconque prétend qu'acheter des indulgences n'est pas accomplir une œuvre de miséricorde<sup>9</sup>.

<1392> Dans ses *Opuscula* d'octobre 1518, destinés à préparer son entrevue d'Augsbourg avec Luther, le cardinal Cajetan recourt à d'autres arguments que Wimpina pour repousser les thèses du frère de l'ordre des augustins. Il affirme que les indulgences sont meilleures que nos œuvres bonnes puisque les mérites du Christ, qui sont « appliqués par le biais des indulgences », sont « nettement meilleurs que nos œuvres bonnes »<sup>10</sup>. Toutefois, à la même époque, le Décret *Postquam ad aures nostras*<sup>11</sup>, adressé à Cajetan le 9 novembre 1518, ne dit mot des bonnes œuvres.

De même, la Bulle *Exsurge Domine* du 15 juin 1520<sup>12</sup>, qui donne soixante jours à Luther pour se rétracter, ne compte pas au nombre des quarante-et-une erreurs « funestes, pernicieuses et scandaleuses<sup>13</sup> » qu'elle énumère les affirmations de Luther au sujet des œuvres de la charité.

---

<sup>8</sup> Voir Francis Rapp, « La critique des indulgences avant 1517 : mises en garde et mises en cause », dans « *La vie tout entière est pénitence...* » *Les 95 thèses de Martin Luther*, M. Arnold, K. Lehmkuhler et M. Vial éd., Strasbourg, 2018, p. 57-58.

<sup>9</sup> « [50] *Opera charitatis* plus valent in merendo, sed venie plenarie magis in celeriter satisfaciendo et totaliter relaxando. Qui hoc nescit vel non credit, et unum populos docet, et aliud taceat, errat. [...] [52] Quin cum secundum excedentia et excessa differant indulgentia plenaria et *miseri cordie* particularia (ut fieri solita sunt) *opera*, quisquis docet populum, *papam* velle *nulla ex parte veniarum redemptionem esse operibus misericordie* partialibus (ut fiunt) *comparandam*, insigniter presumit et errat. [53] *Dans pauperi et mutuans egenti* melius facit, quoad meriti augmentationem. Sed *redimens venias* melius quoad celeriore satisfactionem. Qui aliter populum docet, eundem seducit, et qui putat, *venias redimere* non esse *opus misericordie*, errat. » Les passages en italiques reprennent les propos de Luther. (J. Tetzel, K. Wimpina, « Frankfurter Thesen über Ablaß und Gewalt », dans *Dokumente zur Causa Lutheri (1517-1521)*, Peter Fabisch et Erwin Iserloh éd., t. I : *Das Gutachten des Prierias und weitere Schriften gegen Luthers Ablaßthesen*, Münster i. W., 1988, p. 331.)

<1392> <sup>10</sup> « Et merita christi esse multo meliora bona quam opera nostra bona, constat ; ergo meliores sunt indulgentie quam nostra opera bona. » (Charles Morerod, *Cajetan et Luther en 1518. Édition, traduction et commentaire des opuscules d'Augsbourg de Cajetan*, tome I, Fribourg, 1994, p. 196 ; ce texte est daté du 7 octobre 1518.)

<sup>11</sup> Voir Heinrich Denzinger, *Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, Peter Hünermann éd., Fribourg-en-Brigau, 45<sup>e</sup> éd., 2017 ; *Symboles et définitions de la foi catholique. Enchiridion symbolorum*, Paris, 38<sup>e</sup> éd., 2001 [désormais : DH], n° 1447-1449.

<sup>12</sup> Texte en DH, n° 1455-1491, et dans *Dokumente zur Causa Lutheri (1517-1521)*, Peter Fabisch et Erwin Iserloh éd., t. II : *Vom Augsburger Reichstag 1518 bis zum Wormser Edikt 1521*, Münster i. W., 1991, p. 365-411 (p. 372-387 pour les articles incriminés).

<sup>13</sup> *Dokumente zur Causa Lutheri (1517-1521)*, t. II, *op. cit.* (note 12), p. 386.

## II. « La vie tout entière est pénitence... »

Tournons-nous à présent vers les deux premières des 95 thèses :

- « 1. Notre Seigneur et maître Jésus-Christ, en disant “ Faites pénitence, etc.” [Mt 4, 17], a voulu que la vie tout entière des fidèles soit une pénitence.
2. On ne peut comprendre cette parole comme s’appliquant à la pénitence sacramentelle (c’est-à-dire à la confession et à la satisfaction [*satisfactio*]) célébrée par le ministère des prêtres<sup>14</sup>. »

Tout en situant clairement les indulgences dans le cadre de la pénitence, Luther refuse l’idée que cette dernière se limite à la pénitence sacramentelle : la pénitence concerne la vie tout entière. En concevant la pénitence comme un processus permanent, il se <1393> rapproche des conceptions de Jean Tauler. « *Hoc nota tibi* », et « *utilissimum consilium* », écrit-il à propos d’un sermon de Tauler publié à Augsbourg en 1508, dans lequel le mystique affirmait :

« Si tu tombes soixante-dix fois par jour, recueille-toi autant de fois et reviens à Dieu. En ces conditions, tu ne viendrais pas si souvent pour cela [au confesseur]. Hâte-toi de t’enfoncer profondément en Dieu, que tes fautes disparaissent tout à fait de ton cœur, en sorte qu’au jour où tu viendras les confesser, tu ne saches plus les dire. Cela ne doit pas te décourager ; car ce n’est pas pour ton mal que cela t’arrive, mais pour que tu reconnaises ton néant et que tu te méprises toi-même dans l’abandon et sans tristesse [...]. Saint Paul dit : “Tout coopère au bien de ceux qui aiment Dieu” [Rm 8,28]. La Glose ajoute : “Même aussi les péchés.” Garde le silence, et réfugie-toi en Dieu, considère ton néant et demeure en toi-même ; ne cours pas pour cela tout de suite chez le confesseur<sup>15</sup>. »

En parlant de revenir à Dieu soixante-dix fois par jour, Tauler exprime le caractère permanent de la pénitence. Sans doute l’appel, répété, à ne pas se précipiter vers son confesseur – donc à renoncer à la *confessio* – implique-t-il également le renoncement à la

---

<sup>14</sup> WA 1, 233 ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 135 (traduction modifiée en tenant compte de notre édition des 95 thèses : Martin Luther, *Les Quatre-Vingt-Quinze Thèses (1517)*, p. 51sq.).

<1393> <sup>15</sup> « [...] ob du des tags zû sibentzig mal fallest als offft soltu wiederkeren vnd kommen wider zû got. vnd dring dich wider in got also schwindiglichen dz dir dein sunde zû mal entpfallen. so du da mit zû der beicht kommest. das du jt nitt wissest zû sagen. Dis sol dich nit entsetzen. es ist dir nit aufgefallen zû schaden. sunder zû ainer bekentnuß deines nictes. vnd zû ainer verschmehunge dein selber mitt ayner gelassenhayt. nicht mitt ainer schwärmütikait [...] Sant paulus spricht. Alle die got lieben den kommpt alle ding zû gût. Nu di gloß spricht. Auch dy sünd. Sunder schweig vnd fleühe zû got vnd sihe auf dein nicht. Vnd bleib innen. nit lauf zû hant da mit zû dem beichtiger. » (*Sermones : des hoch | geleerten in gnaden erleüchten do|ctoris Johannis Thaulerii sannt | dominici ordens die da weißend | auff den nächesten waren weg im | gaist zû wandern durch überswe| bendenn syn. Von latein in teütsch | gewendt manchem menschenn zû | sâlinger fruchtbarkaitt*, Augsbourg, Hans Otmar 1508, fol. 192<sup>v</sup>.) Traduction : Jean Tauler, *Sermons. Édition intégrale*, trad. E. Hugueny, G. Thery et M. A. L. Corin, Paris, 1991, p. 482.

satisfaction (*satisfactio*) qui la suit<sup>16</sup>. Tauler défend donc l'idée que la pénitence, processus permanent, rend inutile la pénitence sacramentelle. De son côté, dans ses 95 thèses, Luther ne met nullement en question la pénitence sacramentelle, à laquelle il consacra encore plusieurs écrits en 1518<sup>17</sup> ; il se borne à relativiser l'importance de ce sacrement <1394> au profit d'une compréhension plus intérieure de la pénitence. Outre ses racines mystiques, sa conception peut se fonder sur les apports philologiques d'Érasme, puisque, dans son *annotatio* à Matthieu 3, 2, l'humaniste avait expliqué que μετανοεῖτε ne signifiait pas simplement accomplir les peines pénitentielles<sup>18</sup>.

« La vie tout entière est pénitence... ». Cette conception de Luther se révéla incompréhensible pour ses contradicteurs, à commencer par Sylvestre Priérias, le Maître du Sacré Palais, auteur d'un *Dialogus* rédigé en août 1518 au titre d'expertise des 95 thèses. À l'aide du schéma *actus-habitus*, Priérias estime que l'on ne peut pas attribuer à la pénitence de caractère durable : l'appel à la pénitence, *poenitentiam agite*, implique un acte (*agere*) ; or le caractère permanent n'est possible que pour un habitus, et, plus précisément, pour l'*habitualis interior poenitentia*. Priérias comprend par ailleurs « *omnis vita* » au sens d'une modalité de temps ; il argue de ce fait qu'une pénitence actuelle *extérieure*, la seule que puisse impliquer l'injonction *poenitentiam agite*, ne peut pas être permanente : ainsi, le sommeil interrompt cette pénitence, de même d'ailleurs qu'il interrompt la « pénitence actuelle intérieure » en rendant impossible tout acte du libre arbitre. C'est pourquoi l'affirmation de Luther dans sa première thèse est fautive<sup>19</sup>.

Dans sa thèse 3, Luther avait prévenu le malentendu en vertu duquel ses deux premières thèses impliqueraient qu'il ne gardait de la pénitence que la contrition intérieure : « Cependant, elle ne vise pas seulement la pénitence intérieure : bien au contraire, <1395> la

<sup>16</sup> Voir en ce sens Volker Leppin, « Das ganze Leben Buße. Der Protest gegen den Ablass im Rahmen von Luthers früher Bußtheologie », dans *Ablaskampagnen des Spätmittelalters*, *op. cit.* (note 6), p. 523-567 ; Id., « La pénitence, objet de contestation. Comment les premiers critiques de Luther ont compris la *poenitentia* », dans « *La vie tout entière est pénitence...* », *op. cit.* (note 8), p. 239-254. Les lignes qui suivent doivent beaucoup à Volker Leppin.

<sup>17</sup> Dans un écrit allemand, le *Sermon von dem Sakrament der Buße* (*Sermon sur le sacrement de la pénitence*, 1518), Luther va plus loin que dans ses 95 thèses, en affirmant que le pénitent ne doit nullement se fonder sur sa contrition et sur ses œuvres, mais seulement sur la parole du Christ : « Wie woll die rew und gute werck nit nach zulassen seyn, ist doch auff sie keynerweyß zubawenn, <1394> sondern alleinn auff die gewisse wort Christi, der dir zusagt, wan dich der priester loebet, soltu loß seyn. Dein rew und werck mugenn dich triegenn, und der teuffell wirt sie gar bald umbstossen ym todt und yn der anfechtung. (WA 2, 716, 6-9 ; traduction française : Luther, *Œuvres*, t. I, p. 277-278 (275-287)). – Dans son *Sermo de poenitentia* (1518), Luther affirme à propos de la contrition, comme en écho à sa première thèse : « *contritio incipit in poenitente, sed non cessat per totam vitam usque ad mortem, et non (ut multi putant) durat per horam confessionis duntaxat.* » (WA 1, 322, 12sq.)

<sup>18</sup> « μετανοεῖτε. [...] At nostrum uulgus putat esse poenitentiam agere, praescripta poena quapiam luere commissa. [...] Alioqui μετάνοια dicta est a μετανοεῖν, hoc est, a posterius intelligendo, ubi quis lapsus, re peracta, tum demum animadvertit erratum suum. [...] Meo iudicio commode uerti poterat, Respiciate, siue ad mentem reddite. » (*NOVVM IN-strumentum omne, diligenter ab ERASMO ROTERDAMO / recognitum et emendatum non solum ad graecam ueritatem, ue- / rumetiam ad multorum utriusque linguae codicum, eorumque ue- / terum simul et emendatorum fidem* [...], Bâle, Froben, 1516, [Annotations] 241.) Nous remercions Volker Leppin de nous avoir rendu attentif à cette annotation.

<sup>19</sup> Voir Sylvestre Priérias, *Dialogus de potestate papae*, dans *Dokumente zur Causa Lutheri (1517-1521)*, t. I, p. 57-59.

pénitence intérieure est nulle et non avenue si elle n'opère pas extérieurement diverses mortifications de la chair<sup>20</sup>. » Priérias lui concéda en passant qu'il s'était exprimé justement s'il avait voulu dire que la pénitence intérieure devait s'exprimer par des actes extérieurs. Mais il insista surtout sur le fait que, dans *poenitentiam agite*, *poenitentia* désignait, outre l'effort pour ne pas pécher, le sacrement de la pénitence dans sa tripartition *contritio*, *confessio* et *satisfactio*. *Poenitentia* désignait plus précisément la troisième partie de ce sacrement, la *satisfactio* imposée par le prêtre<sup>21</sup>. Les positions de Luther, inspirées par la mystique et l'humanisme, restèrent donc étrangères à Priérias, puisqu'il y répondit par une argumentation scolastique aristotélicienne.

De manière moins nuancée que Prierias, les thèses de Wimpina de janvier 1518 affirment qu'erre celui qui conteste que l'appel « *poenitentiam agite* » se rapporte à la pénitence sacramentelle, c'est-à-dire à la *contritio*, la *confessio* et la *satisfactio*<sup>22</sup>.

Quant au cardinal Cajetan, il estima, à propos de la conception de la pénitence défendue par Luther : « *Hoc est novam Ecclesiam construere* (Cela revient à construire une nouvelle Église)<sup>23</sup>. » Mais les propos de Cajetan ne visaient sans doute plus les 95 thèses. Elles se rapportaient bien plutôt aux *Resolutiones*, ces *Explicationes* de nature apologétique rédigées par Luther en mai 1518 seulement. À la différence des 95 thèses, soulignons-le, les *Resolutiones* mettent l'accent sur la foi : « En effet, la remise du péché et le don de la grâce ne suffisent pas, mais il faut *croire* aussi que [le péché] a été remis<sup>24</sup>. » Pour Cajetan, Luther faisait de la foi une condition pour que le sacrement fût efficace, et c'est cela qui, pour lui, consistait à <1396> « construire une nouvelle Église<sup>25</sup> ». Luther n'ajoutait-il pas ainsi un quatrième élément à la pénitence, accroissant de la sorte les exigences imposées à l'homme<sup>26</sup> ?

---

<1395> <sup>20</sup> WA 1, 233, 14sq.

<sup>21</sup> Voir Sylvestre Priérias, *Dialogus de potestate papae*, dans *Dokumente zur Causa Lutheri (1517-1521)*, t. I, p. 58 : « Tripliciter enim penitentia dici consuevit : primo scilicet, ut est virtus quedam, cuius obiectum est peccatum sub ratione emendabilis, actus vero eius est dolor voluntatis de peccato, ipsa vero est habitus moralis, eliciens dictum actum respectu predicti obiecti. Secundo vero penitentia est sacramentum, cuius partes sunt contritio, confessio et satisfactio. Tertio accipitur vulgariter pro satisfactione iniuncta a sacerdote, et omni carnis mortificatione. » Luther répliquera, dans son *Ad dialogum* : « Primo, quis dedit tibi aut Divo Thomae hanc potestatem, ut verbum simplicissimum simplicissimi et unici doctoris Christi in tres divideres sectas ? Hoccine est Scripturam interpretari, an potius dilacerare ? » (WA 1, 650, 18-20.)

<sup>22</sup> J. Tetzl, K. Wimpina, « Frankfurter Thesen über Ablass und Gewalt », dans *Dokumente zur Causa Lutheri (1517-1521)*, t. I, p. 321.

<sup>23</sup> Voir Charles Morérod, *Cajetan et Luther en 1518*, t. I, *op. cit.* (note 10), p. 336 (26 septembre 1518).

<sup>24</sup> WA 1, 543, 23. (Nous soulignons.)

<1396> <sup>25</sup> « Secundum autem, quod contritio in damnationem sunt sacramenta, nisi credat se absolvi, non est responsione, sed correctione dignum : quoniam sacramentum penitentiae ab ecclesia sufficienter traditum per confessionem, contritionem et satisfactionem, damnabile constituit sine quarto, scilicet certa fide effectus in suscipiente. Hoc enim est novam ecclesiam constituere. » (Charles Morérod, *Cajetan et Luther en 1518*, t. I, *op. cit.* [note 10], p. 336.)

<sup>26</sup> Pour Cajetan, qui emploie ici des catégories abandonnées par Luther, seule la *fides infusa*, la foi au contenu indéterminé donnée par le baptême, était nécessaire au salut, et non pas une *fides acquisita*, une foi se rapportant à l'efficacité de la pénitence.

À la voie mystique et humaniste de Luther s'oppose la voie scolastique de Priérias et de Cajetan, ce qui explique qu'un véritable dialogue ait été impossible. Cette impossibilité sera lourde de conséquences.

### III. « Le pape ne peut remettre aucune peine... »

Certains interprètes des 95 thèses estiment que les thèses 5 à 7 en constituent le centre<sup>27</sup>. Ces trois thèses parlent successivement de la remise des peines (thèse 5) et de la faute (thèses 6 et 7) liées aux péchés :

« 5. Le Pape ne peut ni ne veut remettre aucune peine, excepté celles qu'il a imposées de sa propre volonté ou conformément aux canons.

6. Le pape ne peut remettre aucune faute (*culpa*)<sup>28</sup> si ce n'est en déclarant et en affirmant qu'elle a été remise par Dieu [...].

7. Dieu ne remet intégralement sa faute à personne qu'il ne soumette en même temps, humilié en toutes choses, au prêtre son vicaire<sup>29</sup>. »

La thèse 6, « Le pape ne peut remettre aucune faute si ce n'est en déclarant et en affirmant qu'elle a été remise par Dieu », constitue-t-elle une attaque contre le pouvoir du pape ? Les interprètes des 95 thèses <1397> sont partagés sur ce sujet. Les partisans d'une exégèse dénuée de polémique soulignent que cette compréhension de l'absolution était partagée par nombre de contemporains de Luther<sup>30</sup>.

En tout cas, on s'accorde à reconnaître que la thèse 5, qui affirme que le pape peut remettre seulement les peines que lui-même a imposées<sup>31</sup>, sape les fondements de

---

<sup>27</sup> C'est le cas notamment de Theodor Dieter, ancien directeur du Centre d'études œcuméniques (Strasbourg, Fédération luthérienne mondiale) et co-éditeur du grand commentaire œcuménique des 95 thèses en cours d'élaboration. Voir Theodor Dieter, « Les thèses 5 à 7, centre des 95 thèses de Luther “sur le pouvoir des indulgences” », dans « *La vie tout entière est pénitence...* », *op. cit.* (note 8), p. 189-209.

<sup>28</sup> Dans son *Sermon sur la pénitence* de 1518, Luther explicitera son propos : « Il y a deux pardons dans le sacrement de la pénitence : la remise de la peine et le pardon de la faute. [...] La remise de la peine a beaucoup moins d'importance de infiniment moins de valeur que le pardon de la faute ; celui-ci pourrait être appelé indulgence divine ou céleste, car personne ne peut l'accorder hormis Dieu seul du haut du ciel. » (WA 2, 714 ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 275.)

<sup>29</sup> WA 1, 233 ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 135sq.

<1397> <sup>30</sup> Voir notamment Gabriel Biel, *Collectorium*, lib. 4, dist. 17, qu. 1, art. 3, dub. 2, S 14-16 : « Haec absolutio fit a Deo in instanti contritionis, qua etiam peccator paenitens absolvitur, priusquam confiteatur sacerdoti tam inferiori quam superiori. » (Wilfried Werbeck, Udo Hofmann [éd.], *Collectorium circa quattuor libros Sententiarum*, lib. 4/2, Tübingen, Mohr Siebeck, 1977, p. 492.) – Voir dans un sens contraire notamment Berndt Hamm, « Die 95. Thesen – ein reformatorischer Text im Zusammenhang der frühen Bußtheologie Luthers », dans Berndt Hamm, *Der frühe Luther. Etappen reformatorischer Neuorientierung*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2010, p. 90-114.

<sup>31</sup> Comme l'écrit à juste titre Charles Morerod, *Cajetan et Luther en 1518*, *op. cit.* (note 10), t. I, p. 98 : « Luther ne refuse pas absolument les indulgences, il se contente de limiter leur portée à la remise des peines canoniques. Celles-ci ayant été imposées par une instance canonique (prêtre, évêque, pape), on comprend qu'elles puissent être remises par une telle instance. Il y a cependant d'autres peines que les peines canoniques, et celles-ci ne peuvent pas être remises, et ne doivent même pas l'être, puisqu'il faut les rechercher. »



l'indulgence et du purgatoire. Ce point est essentiel ; pour Luther, en effet, il n'y a plus de peines dues à la justice divine qu'il faudrait expier au purgatoire. Luther se distingue par ailleurs des théologiens scolastiques en refusant l'idée que les peines aient une dimension de satisfaction. Leur seule fonction est de guérir le pécheur, et nul ne peut se substituer à autrui dans le processus de la guérison ; aussi l'indulgence, comprise au sens traditionnel de rachat des âmes qui souffrent au purgatoire, n'a-t-elle plus lieu d'être.

Dans sa réplique de janvier 1518, Wimpina refuse l'idée que la juridiction du pape se limite aux peines canoniques, valables seulement ici-bas. Il établit certes une distinction entre le pouvoir que le pape a sur les vivants en vertu de sa juridiction et le pouvoir d'intercéder pour les défunts (« *per modum suffragii auctoritatem* »)<sup>32</sup>. Mais même dans le second cas, son autorité s'étend bien au purgatoire. Aussi Wimpina affirme-t-il, en référence à la thèse 21 de Luther, que l'on erre en prétendant que les prédicateurs d'indulgences se fourvoient, eux qui affirment que par les indulgences l'homme peut <1398> être acquitté de toute peine ; on se trompe également en prétendant que le pape ne remet aux âmes du purgatoire aucune peine dont elles auraient dû s'acquitter dans cette vie (thèse 22 de Luther)<sup>33</sup>.

Dans sa thèse 27, Luther avait fustigé ceux qui prétendaient qu'aussitôt que l'argent tintait dans la caisse, l'âme s'envolait du purgatoire<sup>34</sup>. On aurait pu penser qu'il s'agissait là d'une caricature de la prédication de Tetzl. Or les thèses que Wimpina a rédigées pour ce dernier confirment le propos de Luther : « Se trompe quiconque déclare que l'âme ne peut pas s'envoler aussitôt que la pièce de monnaie tinte dans le fond du coffret<sup>35</sup>. »

Quant au Décret *Cum postquam ad aures nostras* du 9 novembre 1518, il affirme qu'en vertu de la toute-puissance des clefs, l'évêque romain, successeur de Pierre, peut remettre au moyen du sacrement de la pénitence la *faute* due par les péchés actuels, ainsi que les *peines* dues par ces mêmes péchés au moyen de l'indulgence ecclésiastique<sup>36</sup>. De son côté, Cajetan précise, à la manière de Wimpina, que le pape peut délivrer les âmes du purgatoire sur le mode de l'intercession, mais il affirme en même temps que ces âmes sont déjà sûres de

---

<sup>32</sup> « [7] Hanc penam ob peccata contrita et confessa impositam potest papa per indulgentias penitus relaxare ; Sive hec sit ab eo, vel sacerdotis *arbitrio*, vel *canone* imposita, vel etiam iustitia divina exigenda, cui contradicere est errare. [...] [33] *Papa*, etsi in purgatorium nullum habeat *clavis potestatem*, habet tamen Iubileum adplicandi *per modum suffragii* auctoritatem. Hanc in purgatorium auctoritatem sub specie *clavis* in pape negare, est veritati contradicere et errare. » (J. Tetzl, K. Wimpina, « Frankfurter Thesen über Ablass und Gewalt », *op. cit.* [note 9], p. 323 et 327 ; les termes soulignés reprennent les propos de Luther.)

<1398> <sup>33</sup> Voir J. Tetzl, K. Wimpina, « Frankfurter Thesen über Ablass und Gewalt », *op. cit.* (note 9), p. 326.

<sup>34</sup> Voir WA 1, 234sq. ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 137.

<sup>35</sup> « Quisquis ergo dicit, non citius posse *animam evolare*, quam in fundo *ciste* denarius possit *tinnire*, errat. » (J. Tetzl, K. Wimpina, « Frankfurter Thesen über Ablass und Gewalt », *op. cit.* [note 9], p. 327, thèse 34.)

<sup>36</sup> « Romanum Pontificem, Petri clavigeri successorem et Iesu Christi in terris vicarium, potestate clavium, quarum est aperire regnum caelorum tollendo illius in Christi fidelibus impedimenta (culpam scilicet et poenam pro actualibus peccatis debitam, culpam quidam mediante sacramento paenitentiae, poenam vero temporalem pro actualibus peccatis secundum divinam iustitiam debitam mediante ecclesiastica indulgentia), posse [...] concedere eisdem Christi fidelibus, qui caritate iungente membra sunt Christi, sive in hac vita sint, sive in purgatorio, indulgentias ex superabundantia meritorum Christi et Sanctorum [...]. » (DH, n° 1448.) Texte publié également dans les *Dokumente zur Causa Lutheri*, t. II, *op. cit.* (note 12), p. 191-197.

leur salut<sup>37</sup>. Les adversaires de Luther ne semblent donc pas concevoir que la réponse à l'intercession du pape soit, en dernière instance, laissée au bon vouloir de Dieu.

#### <1399> IV. Une conception « existentielle » du purgatoire

Dans ses thèses 8-20, Luther prolonge le raisonnement amorcé aux thèses 5 à 7. On y trouve en effet la contestation de ce que les canons pénitentiels, qui pour Luther sont limités à la sphère des vivants, s'étendent au purgatoire. La thèse 14 affirme que l'imperfection de la santé spirituelle ou de la charité produit chez le mourant une crainte proportionnelle à l'imperfection de son état. Dans les deux thèses suivantes, Luther propose une réinterprétation existentielle des états *post mortem* :

« 15. Cette crainte, cette épouvante, suffit à elle seule (sans même parler du reste) pour constituer la peine du purgatoire, vu qu'elle est la plus proche de l'horreur du désespoir.

16. L'enfer, le purgatoire et le ciel diffèrent de la même manière que le désespoir, le quasi-désespoir et la tranquillité [de l'âme<sup>38</sup>]. »

Luther présente donc l'idée d'un purgatoire sur le lit de mort – donc *avant* la mort – comme une alternative à la conception du purgatoire *post mortem*<sup>39</sup>. Dans le purgatoire entendu comme une condition pré-mortelle, Luther précise qu'un progrès dans l'amour est possible (thèse 17), puisque, à l'aide de la grâce divine, on peut abandonner la peur jusqu'à la pleine acceptation de la mort en communion avec le Christ. Cette interprétation, qui rejoint en grande partie celle de son maître Johannes von Staupitz<sup>40</sup>, conteste <1400> l'idée que le croyant puisse acquérir des mérites après sa mort dans le purgatoire compris comme un lieu.

---

<sup>37</sup> Voir Charles Morérod, *Cajetan et Luther en 1518*, *op. cit.* (note 10), p. 433-436. Ces propos visent la thèse 19 de Luther : « Il ne semble pas non plus prouvé que ces âmes, du moins dans leur totalité, soient sûres et certaines de leur béatitude, même si nous en sommes absolument certains. » (WA 1, 234 ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 137.)

<1399> <sup>38</sup> WA 1, 136. Traduction : Luther, *Les Quatre-vingt-quinze Thèses (1517)*, *op. cit.* (note 7), p. 54sq. Voir aussi Luther, *Œuvres*, t. I, p. 136.

<sup>39</sup> Dans ses *Explications* des 95 thèses, Luther précisera que la conception du purgatoire *post mortem* n'est pas antérieure à l'époque de Thomas d'Aquin et de Bonaventure. Voir WA 1, 568 et Lothar Vogel, « Luthers Purgatoriums-Vorstellung in den Ablassthesen », dans *Ablasskampagnen des Spätmittelalters*, *op. cit.* (note 6), p. 611-626 ; voir également Lothar Vogel, « Le lit de mort comme lieu théologique : la compréhension du purgatoire de Luther en 1515-1518 », dans « La vie tout entière est pénitence... », *op. cit.* (note 8), p. 105-119 (notamment 113sq.). – J'exprime ma vive reconnaissance à M. Philippe CONTAMINE, membre de l'Institut, pour m'avoir signalé un parallèle particulièrement éclairant avec les thèses 15 et 16 de Luther. Dans ses *Mémoires*, Philippe de Commynes rapporte que le fait que Jacques Coictier, médecin de Louis XI, annonça sans ménagement au Roi sa mort inéluctable et prochaine lui fut « un grand purgatoire en ce monde ». Commynes espère que la souffrance spirituelle du Roi « aura été partie de son purgatoire », et il ajoute : « Je le rapporte a punition que Notre Seigneur lui a donné pour en avoir moing en l'autre. » (Voir Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. Joël Planchard, Genève, Droz (Textes Littéraires Français), 2007, t. I, p. 493-494 et 497.) Ce superbe texte montre que, même si les adversaires de Luther ont refusé sa conception « existentielle » du Réformateur, cette dernière n'en pas moins attestée à la fin du Moyen Âge.

<sup>40</sup> Johannes von Staupitz, *Von der Nachfolge des willigen Sterbens Christi (Petit livre sur l'imitation de la disponibilité du Christ à mourir, 1515)*, dans *Johann Staupitzens sämtliche Werke*, <1400> J.K.F. Knaake éd., vol. 1. *Deutsche Schriften*, Potsdam, Krausnick, 1867.

Dans ses *Explications (Resolutiones)* de mai 1518, qui, sur plusieurs points, témoignent de son évolution depuis octobre 1517, Luther interprète la thèse 15 en s'appuyant sur saint Augustin et Luc de Prague lorsqu'il affirme que l'on ne sait rien du lieu du purgatoire<sup>41</sup>. En 1508, Luc de Prague avait jugé le purgatoire dans le monde à venir incertain voire inventé. Toutefois, lors de la dispute de Leipzig (1519), Luther affirme encore croire « fortement » au purgatoire et refuse d'être considéré par Johannes Eck comme le complice des Grecs ou des Frères tchèques<sup>42</sup>. Il faudra attendre 1530 pour qu'il publie une *Révocation du purgatoire*<sup>43</sup> rejetant explicitement la géographie traditionnelle de l'au-delà. L'année suivante, dans son *Avertissement à ses chers Allemands*<sup>44</sup>, il parlera du purgatoire comme d'une « escroquerie blasphématoire » par laquelle les partisans de la foi traditionnelle auraient « anéanti l'unique réconfort et l'unique confiance en Christ »<sup>45</sup>.

Entretemps, le 15 juin 1520, la Bulle *Exsurge Domine* aura rejeté sans appel la conception existentielle du purgatoire exprimée dans les 95 thèses, et en particulier les thèses 14 et 15 sur la « grande crainte » de la « charité imparfaite » qui, à elle seule, constitue la peine du purgatoire<sup>46</sup>.

#### **V. « Le vrai trésor de l'Église, c'est le sacro-saint Évangile... » (thèse 62) : la relativisation du « trésor des mérites du Christ et des saints »**

Avec le purgatoire, la doctrine du *Thesaurus Ecclesiae* constituait, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, le fondement des indulgences. Elle avait été <1401> exposée en 1343 par Clément VI dans la Bulle *Unigenitus Filius*<sup>47</sup>, et, en 1476, Sixte IV avait fait bénéficier les âmes du purgatoire de ce « trésor de l'Église »<sup>48</sup>. Quelques années avant que Luther ne rédige ses 95 thèses, un prédicateur cultivé tel que le dominicain Hermann Rab pouvait, dans ses prédications de Carême prononcées à Torgau en 1509, inviter les fidèles à puiser largement dans le trésor illimité des mérites du Christ que leur ouvrait son représentant sur terre, le pape, afin d'échapper aux peines du purgatoire<sup>49</sup>.

<sup>41</sup> Voir WA 1, 555.

<sup>42</sup> Voir WA2, 323sq.

<sup>43</sup> *Widerruf zum Fegefeuer*, WA 30 II, 360-390.

<sup>44</sup> *Warnung an seine lieben Deutschen* (1531), WA 30 III, 276-320.

<sup>45</sup> WA 30 III, 309, 24-28 ; voir Luther, *Œuvres*, t. II, p. 493.

<sup>46</sup> « Imperfecta charitas morituri fert secum necessario magnum timorem, qui se solo satis est facere penam purgatorii et impedit introitum regni. » (*Dokumente zur Causa Lutheri*, t. II, p. 372.) Ainsi que le relèvent les éditeurs (p. 373, note 29), le membre de phrase « et impedit introitum regni » renvoie non pas aux 95 thèses, mais à la *conclusio* XXIV de leurs *Explications (Resolutiones)* de 1518.

<1401> <sup>47</sup> Voir DH, n° 1025-1027.

<sup>48</sup> Bulle *Salvator Noster* (DH, n° 1398). Un an plus tard, la Bulle *Romani pontificis provida* avait expliqué et défendu avec fermeté cette doctrine (DH, n° 1405-1407).

<sup>49</sup> Voir Hermann Rab, *Prédication prononcée à Torgau le dimanche Invocavit, le 25 février 1509*, Bibliothèque universitaire de Leipzig, Ms 1512, f° 2v/3r : « sanctissimus dominus noster, papa, vicarius Iesu Christi, vobis omnibus et singulis aperuit thesaurum suum infinitum, ad quem omnes et singuli, nullo excluso, accedere possunt et recipere quantum est necessarium » (voir dans le même sens f° 4v, 26 février 1509) ; Georg Buchwald, « Die Ablasspredigten des Lepiziger Dominikaners Hermann Rab », *Archiv für Reformationsgeschichte* XXII, 1925, p. 128-152 et 161-191.

À la différence d'Érasme, qui critique les abus des indulgences bien avant 1517 mais ne remet pas en cause le trésor des mérites du Christ et des saints<sup>50</sup>, Luther s'en prend précisément à ce trésor : « Le vrai trésor de l'Église, c'est le sacro-saint Évangile de la gloire et de la grâce de Dieu<sup>51</sup>. » (Thèse 62.) Il s'agit là pour nous de l'une des thèses les plus importantes de la *Dispute sur le pouvoir des indulgences*, à la fois sur le plan historique et sur le plan pastoral : Luther, qui conteste le pouvoir réservé au pape sur l'au-delà, affirme que l'Église est non pas la gestionnaire de l'au-delà, mais l'annonciatrice d'un message qui reconforte et responsabilise les croyants ici-bas.

Dans ses *opuscula* de 1518, Cajetan s'emploie au contraire à démontrer longuement que les indulgences sont bien tirées du trésor des mérites du Christ et des saints<sup>52</sup>. De même, dans le Décret *Cum Postquam ad aures nostras*, le pape affirme que, sur la base de la toute puissance de l'Église, il peut octroyer aux croyants, dans cette vie-ci ou dans l'au-delà, l'indulgence qui provient des mérites <1402> surrogatoires du Christ et des saints<sup>53</sup>. Quant à la Bulle *Exsurge Domine*, elle condamne expressément les thèses 56 et 58<sup>54</sup> de la *Dispute sur le pouvoir des indulgences*, en les regroupant sous une seule affirmation : « Les trésors de l'Église, d'où le pape tire les indulgences, ne sont pas les mérites du Christ et des saints<sup>55</sup>. »

## VI. Conclusion

La critique des indulgences avait accompagné leur développement dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, en particulier en lien avec la décision, prise par Sixte IV en 1476, d'étendre ces remises aux âmes défuntes du purgatoire. Bien des clercs brocardaient les abus dont elles faisaient l'objet ; certains précisait qu'elles pouvaient remettre la peine mais non la faute, que seul Dieu pouvait pardonner ; d'autres encore insistaient sur le fait que l'indulgence n'est qu'un *suffragium*, une prière adressée à Dieu qui, en dernière instance, décide d'abrèger ou non le douloureux séjour des âmes au purgatoire.

Toutefois, rares étaient ceux qui, en-dehors des mouvements dissidents tels que les Lollards et les Hussites, contestaient radicalement les indulgences. Chaque fois que des critiques s'élevèrent au sein de l'Église, le cardinal Raymond Péraud, initiateur des grandes campagnes d'indulgences à la fin du XV<sup>e</sup> et au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle, s'empressa de les

---

<sup>50</sup> Voir Léon-E. Halkin, « La place des indulgences dans la pensée religieuse d'Érasme », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* CXXIX, 1983, p. 143-154.

<sup>51</sup> WA 1, 140 ; traduction Luther, *Œuvres*, t. I, p. 140.

<sup>52</sup> Voir Charles Morerod, *Cajetan et Luther en 1518*, t. I, *op. cit.* (note 10), p. 183-245 (7 octobre 1518).

<1402> <sup>53</sup> Voir DH, n° 1448 : « [...] posse [...] concedere [...] indulgentias ex superabundantia meritorum Christi et Sanctorum ; ac tam pro vivis quam pro defunctis Apostolica auctoritate indulgentiam concedendo, thesaurum meritorum Iesu Christi et Sanctorum dispensare ».

<sup>54</sup> Voir WA 1, 236 ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 139sq.

<sup>55</sup> « Thesauri ecclesie, unde Papa dat indulgentias, non sunt merita Christi et sanctorum. » (DH, n° 1467 ; *Dokumente zur Causa Lutheri (1517-1521)*, t. II, *op. cit.* [note 12], p. 378, affirmation 17.)

réduire au silence<sup>56</sup>. Même dans les milieux proches de Luther, le moine augustinien Johann von Paltz (1445-1511), pasteur scrupuleux qui fut le sous-commissaire de la campagne d'indulgences de 1489-1490, concevait les indulgences <1403> comme une manifestation de la complaisance de Dieu envers les chrétiens faibles ; grâce aux indulgences, ces chrétiens pouvaient accéder au salut, et leurs adversaires faisaient obstacle à la grâce divine<sup>57</sup>.

Affirmer que la charité est préférable à l'achat d'indulgences, que la pénitence ne se réduit pas à la pénitence sacramentelle ou encore que l'Évangile est le véritable trésor de l'Église ne faisait certes pas de Luther un hérétique. Mais sa conception d'une relation directe entre le croyant et Dieu, qui le poussa à déclarer que « n'importe quel chrétien, vraiment repentant, a la rémission plénière de la peine et de la faute [...] même sans lettre d'indulgences<sup>58</sup> » (thèse 36), ébranlait la conception de l'Église comme médiatrice du salut. La thèse 26, où il rappelle que le pape a le pouvoir d'intercéder pour les âmes souffrantes<sup>59</sup>, n'y changeait rien, et ses adversaires ne s'y sont pas trompés : ses attaques portaient bien « contre l'essence du pouvoir qui dispense l'indulgence<sup>60</sup> ».

Les 95 thèses, dont Luther radicalisera certaines affirmations quelques mois après leur parution<sup>61</sup>, sont bien un document « de la Réforme » : un texte où se dessine une compréhension neuve de l'Église, moins dispensatrice qu'annonciatrice du salut, et une nouvelle manière, plus directe et plus intériorisée, de concevoir les rapports entre l'homme et Dieu.

\*  
\*   \*  
\*

---

<sup>56</sup> Voir Bernd Moeller, « Die letzten Ablasskampagnen. Der Widerspruch Luthers gegen den Ablass in seinen geschichtlichen Zusammenhang », dans *Lebenslehren und Weltentwürfe im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit. Politik – Bildung – Naturkunde – Theologie*, Hartmut Boockmann, Bernd Moeller et Karl Stackmann éd., Göttingen, 1989, p. 539-567 ; Francis Rapp, « La fin décevante d'une campagne d'indulgences : le cardinal Péraud à Strasbourg (1504) », dans *Finances, pouvoirs et mémoire. Hommages à Jean Favier*, Jean Kerhervé et Albert Rigaudière éd., Paris, 1999, p. 578-586 ; Francis Rapp, « Les campagnes d'indulgences dans le diocèse de Strasbourg à la fin du Moyen Âge », *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses* LXXXIII, 2003, p. 71-88.

<1403> <sup>57</sup> Voir Johann von Paltz, *Die Himmlische Fundgrube* [1490], dans *Werke*, t. III : *Opuscula*, éd. par Christoph Burger, Albert Czogalla et al., Berlin et New York, 1989, p. 201-284 ; *Werke*, t. I : *Coelifodina* [1502], éd. par Christoph Burger, Friedhelm Stasch et al., Berlin et New York, 1983. – Voir également Christoph Burger, « Deux prédicateurs d'indulgences dans les milieux proches de Luther : Johannes von Paltz et Hermann Rab », dans « La vie tout entière est pénitence... », *op. cit.*, p. 83-101.

<sup>58</sup> WA 1, 236 ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 138.

<sup>59</sup> Voir WA 1, 234sq. ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 137. On pourrait citer également la thèse 71, « Celui qui parle contre la vérité des indulgences papales, qu'il soit anathème et maudit », mais Luther affirme aussitôt après : « Mais celui qui veille à lutter contre le désir effréné et la licence verbale du prédicateur d'indulgences, qu'il soit béni. » (WA 1, 237 ; Luther, *Œuvres*, t. I, p. 140sq.)

<sup>60</sup> Joseph Lortz, *La Réforme de Luther*, t. I, Paris, 1970, p. 286. L'édition originale, *Die Reformation in Deutschland*, date de 1949.

<sup>61</sup> Ainsi, dans sa thèse 38, Luther déclare qu'il ne faut pas mépriser la « rémission du pape » en tant qu'« annonce de la grâce divine ». À la fin de son *Explication (Resolutio)* de cette thèse, en 1518, il affirme à son sujet : « ex magna parte nego » (WA 1, 596, 39).

À la question posée par M. Marc PHILONENKO, qui a patronné la présente communication, de savoir si la date à laquelle Luther a <1404> fait paraître ses thèses (le 31 octobre, veille de la Toussaint, voire le 1<sup>er</sup> novembre) aurait une signification particulière, Matthieu Arnold répond par l'affirmative. En effet, les 95 thèses sont un texte à double détente. Par leur contenu, elles s'attaquent principalement aux indulgences prêchées dans les territoires de l'archevêque Albert de Brandebourg et à l'*Instruction sommaire* que le prélat avait rédigée pour les prédicateurs. Mais elles visent également, en raison de la date à laquelle Luther les a diffusées, les indulgences que les fidèles pouvaient acquérir à Wittenberg en visitant l'impressionnante collection de reliques rassemblée par les ducs de Saxe dans la collégiale de tous-les-saints : c'est précisément pour la durée de l'octave de la Toussaint que la bulle *De salute gregis* (31 mars 1516) concédait à cette collégiale des indulgences pour les âmes des défunts souffrant au purgatoire.